



# Règlement

La participation est **gratuite** et ouverte à **toute personne majeure**.

## Description :

Le concours est composé de 2 étapes.

**Etape 1 :** les inscriptions sont ouvertes du **23 mars 2022** au **1<sup>er</sup> juin 2022**, la remise du court métrage clôture l'inscription.

**Etape 2 :** Diffusion des courts métrages à Toï Toï le zinc le soir du **15 juin, à 20h**. Les courts métrages sont alors soumis à deux votes : celui du public et celui du jury. Les membres du jury pour la finale sont des professionnels. La remise des prix se fera le soir même.

## Prescription :

Les courts métrages ne seront acceptés que s'ils répondent aux critères suivants :

Répondre au thème : **Le souvenir**

Durée : 12 min max = durée du court métrage, générique compris

- Format vidéo (mp4)
- Résolution (libre)
- Note d'intention
- Générique

Le court métrage doit être accessible à tout public, nous demandons la présence de sous-titrages et d'audio description.

Nous nous réservons le droit de ne pas le diffuser si celui-ci est contraire à nos valeurs (présence de discriminations et pornographie).

## Les Prix :

La sélection finale sera établie par un jury de 4 professionnels.

Deux prix à gagner :

Prix du jury : apport industrie chez Transpalux

- Un accompagnement technique sur la composition d'une liste lumière adaptée à son projet.
- Une remise spéciale « court-métrage » sur la liste complète. (50% sur prix catalogue)
- Une dotation de **800 € HT** sous forme d'avoir à déduire du chiffrage précédemment remis, hors assurance. (Equivalente à une dotation de 1600€ HT sur prix catalogue)
- Dotation valable 1 ans à compter de la date de remise du prix.

Prix du public : Un prix d'une valeur de 750€ chez indie Location

### **Règlement :**

Le concours est ouvert à toutes les personnes ou structures résidant dans la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Les inscriptions se clôture le **1<sup>er</sup> juin 2022 à 23h59**.

Les vidéos doivent être envoyées par lien Wetransfert à l'adresse suivante :

[courtmetragetoi@gmail.com](mailto:courtmetragetoi@gmail.com)

Les participants reconnaissent qu'ils sont **personnellement** les auteurs des courts métrages remis.

Une seule participation par personne et par structure est autorisée.

En participant, chaque personne ou structure autorise l'organisateur (Toï Toï le Zinc) à diffuser les courts métrages, dans le cadre de l'évènement.

Les projets ne donneront lieu à aucune utilisation commerciale de la part de Toï Toï ou de ses partenaires.

### **Toï Toï le Zinc**

17-19 rue Marcel Dutartre, 69100 Villeurbanne

<https://www.toitoilezinc.fr/>